



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 220920_004

OBJET : FINANCES : APPROBATION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE SAINT-GALMIER

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, LE VINGT SEPTEMBRE à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2022

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Thierry PONCHON - Florence PAILLEUX - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

Absents ayant donné procuration : Pierre THOLLY à Jeanine RONGERE - Christiane BRUYAT à Annie CHAPUIS - Corinne CHEVRON à Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL à Nathalie JOUBAND - Frédéric BERTHET à Michel FAURE - David BOURKAIB à Isabelle POULARD - Julienne BERTHET à Mickaël HATRON - Maxime PEILLER à Marie-Christine BERTHOLLET.

Absent excusé : Cyril D'IPPOLITO

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Rapporteur M.C. BERTHOLLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'avis de la Commission d'ouverture des plis du 5 septembre 2022 ;

La commune de CHAZELLES-SUR-LYON a lancé un marché public de travaux pour l'aménagement de la route de Saint-Galmier.

Le marché comportait 2 lots : lot 1 « VRD » et lot 2 « Revêtement Béton désactivé ».

Le lot 1 comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle pour la réalisation de bordure en granit.

Le lot 2 comprend une tranche ferme et 2 tranches optionnelles. La tranche optionnelle 1 concerne un traitement anti salissure et la tranche optionnelle 2 consiste en la réalisation d'une signalisation horizontale en inox.

Le 5 septembre 2022, la commission d'ouverture des plis s'est réunie et a pu constater la candidature de deux entreprises (Eiffage Route Centre Est et TPCF) pour le lot 1 et une entreprise (Sol Loire Auvergne) pour le lot 2.

Au regard du rapport d'analyse des offres (prix et note technique), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir :

- Pour le lot 1 : l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est, pour la tranche ferme à 926 417,20€ HT et la tranche optionnelle à 18 204€ HT ;
- Pour le lot 2 : L'entreprise Sol Loire Auvergne, pour la tranche ferme à 361 890,27€ HT et la tranche optionnelle 2 à 9 696,50€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de travaux, lot 1, à l'entreprise EIFFAGE Route Centre Est pour la tranche ferme à 926 417,20€ HT et la tranche optionnelle à 18 204€ HT ; et pour le lot 2 à

L'entreprise Sol Loire Auvergne, pour la tranche ferme à 361 890,27€ HT et la tranche optionnelle 2 à 9 696,50€ HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer la bonne exécution, ainsi que l'éventuelle résiliation, et à signer tous les documents y afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20220920-220920_004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022
Publication : 27/09/2022

L'Adjoint délégué M. NEEL

